

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL936

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

I.- A l'alinéa 104, substituer aux mots: "des impositions susmentionnées", les mots: "de l'imposition susmentionnée".

II.- En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots: "ces mêmes produits", les mots: "ce même produit".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.